

Critères d'éligibilité

Les professeurs, chercheurs et théoriciens publics de tous les pays, toutes les spécialités ou disciplines académiques sont éligibles. Les critères examinés dans les dossiers de candidature sont les suivants: les qualifications académiques, la qualité/le potentiel des travaux du candidat et le degré de sévérité des menaces qui planent sur lui. La préférence est donnée aux chercheurs qui:

- sont présentement confrontés à des menaces immédiates, sérieuses et ciblées pouvant porter atteinte à leur vie ou leur carrière dans leur pays d'origine ou de résidence ou ceux qui sont en fuite;
- sont titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme supérieur dans leur domaine et/ou qui ont une expérience poussée dans l'enseignement ou la recherche dans une université, école supérieure ou autre instruction spécialisée dans l'enseignement supérieur;
- ont eu ou sont en voie de réaliser des succès académiques remarquables.
- Contribueront positivement aux communautés académiques de leur pays d'origine ou d'accueil.

Nous encourageons la candidature des femmes et membres de groupes ethniques, raciaux, culturels ou religieux minoritaires ou ceux qui sont sous-représentés dans leur spécialité.

Veillez noter que les candidats qui n'ont pas de documents de voyage valides peuvent toujours postuler pour la bourse de l'IIE-SRF, bien que l'IIE-SRF ne puisse pas aider ces personnes à quitter leur pays d'origine.

Veillez également noter que l'IIE-SRF n'accorde pas de bourses d'études aux étudiants désireux de poursuivre leurs études, dont les programmes de doctorat, ou d'effectuer un stage académique, ni ne prend en compte les candidatures de personnes déplacées ou en exil pendant plus de deux ans et de ceux détenant une double nationalité ou titulaires d'une carte de séjour d'un second pays.

Veillez envoyer vos questions relatives aux critères d'éligibilité à l'adresse suivante : srf@iie.org. Pour demander une évaluation initiale de l'éligibilité, un candidat peut d'abord soumettre la page de couverture de la demande, un CV actuel, une déclaration académique, et une déclaration personnelle pour examen.

Instructions et candidature

Les candidats peuvent postuler directement ou être nominés par un tiers en soumettant le dossier suivant:

1. [Lettre de candidature](#)
2. CV mis à jour. Indiquer les informations suivantes:
 1. Diplômes académiques (institution émettrice du diplôme, spécialité, date d'obtention du diplôme);
 2. Poste actuel (lieu, dates de recrutement, titre, et responsabilités);
 3. Expérience académique précédente (par ordre chronologique: lieu, dates, titre professionnel et responsabilités);
 4. Une liste détaillée des publications académiques (articles de journal, ouvrages, chapitres, présentations) comprenant le nom de la publication, le titre de l'ouvrage, la date de publication ainsi que les numéros de page si possible);
 5. Autres travaux académiques pertinents (y compris la supervision de mémoires de Masters ou thèses de doctorat, les présentations lors de conférences, les dons/honneurs/distinctions obtenus, les affiliations professionnelles).
3. Une lettre ou déclaration personnelle justifiant la candidature. Expliquer les raisons pour lesquelles vous postulez à la bourse de l'IIE-SRF. Donner une description claire et détaillée des menaces ou risques que vous encourez. Expliquer également votre expérience et réalisations académiques ainsi que les activités académiques (recherche, enseignement, publication, etc.) que vous envisagez pendant la durée du programme. Noter que la longueur des déclarations personnelles est d'une page au minimum.
4. Deux (2) lettres de référence professionnelle de collègues chercheurs et/ou de bureau qui peuvent parler de votre recherche, de vos publications et expérience académique poussée.
5. Deux (2) lettres de référence personnelle de collègues ou personnes ayant connaissance des difficultés auxquels vous êtes confronté ainsi que de votre expérience professionnelle. Une préférence est donnée aux lettres de collègues à la fois de votre pays d'origine et d'autres pays. Ces lettres de référence personnelle peuvent s'ajouter aux lettres de référence professionnelle/académique.

[La priorité est donnée aux lettres de collègues de votre pays d'origine et d'autres pays. Veuillez noter que l'IIE-SRF exige des lettres originales. Elles ne doivent pas contenir le même texte. Chaque personne qui vous réfère doit se limiter à ce qu'elle sait sur vous concernant votre expérience et ou vos conditions académiques.]
6. Une copie de votre doctorat ou diplôme supérieur.
7. Des échantillons de vos publications ou travaux de recherche actuels.
8. Une lettre d'une institution d'enseignement supérieur accréditée qui est en mesure de vous accueillir pendant la durée du programme. Ceci n'est pas obligatoire.

Afin de demander une évaluation initiale de son éligibilité, un candidat doit d'abord soumettre une lettre de candidature, un CV mis à jour et une déclaration personnelle pour examen.

Envoyer le dossier par email, fax ou courrier postal aux coordonnées suivantes:

Veillez adresser les courriers à:
Scholar Rescue Fund
Institute of International Education
809 United Nations Plaza
New York, New York 10017-3580
USA

Tel: (USA) +1-212-205-6486

Fax: (USA) +1-212-205-6425

Courriel: SRF@iie.org

Délais

Les candidatures et nominations sont acceptées pendant toute la durée de l'année. Les candidatures qualifiées seront examinées par le comité de sélection tous les trois mois. Des candidatures d'urgence peuvent être examinées au cas par cas en dehors de ce cycle trimestriel.

Examens des candidatures

Pendant le processus de candidature, l'IIE-SRF procède à un examen détaillée du dossier de candidature et contacte les références du candidat ainsi que d'autres sources telles que des experts indépendants afin d'obtenir des informations sur le pays d'origine ou sur les allégations de menace.

Les dossiers de candidature de l'IIE-SRF sont considérés comme très confidentiels et ne sont pas divulgués en dehors de l'IIEG-SRF sans la permission du candidat. Tous les candidats pressentis pour la bourse de recherche font l'objet d'une vérification dans une base de données contenant les noms d'individus, de groupes et d'entités figurant sur des listes de sanctions globales, de blanchiment de fonds et d'organisations chargées de l'application de la loi.

Questions fréquentes

Candidature

Des chercheurs de toutes les nationalités peuvent-ils postuler?

Oui, les chercheurs de toutes les nationalités peuvent postuler.

Des chercheurs de toutes les spécialisation/disciplines académique peuvent-ils postuler?

Oui, des chercheurs de toutes les spécialisations/disciplines académiques peuvent postuler.

Quels types de menaces sont applicables?

Toute menace de persécution ou de violence pour des raisons liées au programme de recherche, à l'identité ou aux croyances est qualifiée. Ceci comprend l'intimidation, le harcèlement, la répression, la censure, la sanction injuste et la violence liée aux travaux du chercheur et/ou à l'exercice de ses droits humains. L'insécurité générale, l'instabilité ou le conflit général touchant toute une population d'un pays ou d'une région donnée ne sont normalement pas considérés comme une menace bien que l'IIE-SRF puisse octroyer un petit nombre de bourses dans de telles circonstances.

Quel type de formation ou d'expérience académique est obligatoire?

Les professeurs, chercheurs ou théoriciens publics reconnus sont éligibles. La préférence est donnée aux chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme supérieur dans leur spécialité, ayant mené des activités universitaires professionnelles dans une institution d'enseignement supérieur accréditée et dont la sélection a de fortes chances de contribuer à la communauté académique de son pays ou région d'origine ou d'accueil.

Les étudiants peuvent-ils postuler?

Non. L'IIE-SRF n'octroie pas de bourses de formation aux étudiants désireux de financer leurs études.

L'IIE-SRF finance-t-elle des programmes de diplôme supérieur ou doctoraux?

L'IIE-SEF n'octroie généralement pas de bourses ni pour financer des programmes de diplôme ni pour aider des chercheurs dont l'objectif principal est de poursuivre un programme d'études approfondies.

Un chercheur doit-il avoir des publications?

La qualité et le volume de publications du candidat sont un facteur important dans l'examen de sa demande.

La maîtrise de l'anglais est-il obligatoire?

Non. La préférence est donnée aux candidats maîtrisant la langue du pays ou de l'institution d'accueil. Une formation en anglais peut être disponible avant ou pendant le programme, au besoin.

Le titre de séjour d'un chercheur immigré constitue-il un critère de qualification?

Non. Un chercheur peut être pressenti pour la bourse quelque soit son titre de séjour; cependant si un chercheur détient un titre de séjour d'un autre pays que son pays d'origine où il n'encourt aucun danger, ceci sera pris en compte dans l'examen global de la demande. Pendant la durée du programme, un chercheur devra obtenir le titre de séjour lui permettant de travailler dans son pays d'accueil.

Un chercheur peut-il postuler à partir de n'importe quel pays?

Oui, les candidats peuvent postuler à partir de n'importe quel pays. La priorité est donnée aux candidats faisant face à des menaces immédiates contre leur sécurité.

Un chercheur peut-il postuler sans documents de voyage valides?

Oui, les candidats qui n'ont pas de documents de voyage valides peuvent toujours faire postuler pour la bourse de l'IIE-SRF. Cependant, l'IIE-SRF est incapable d'aider ces personnes à quitter leur pays d'origine. Dans certains cas, l'IIE-SRF peut travailler avec des chercheurs sélectionnés pour trouver une institution d'accueil qui soit prêt à attendre jusqu'à ce qu'ils puissent quitter leur pays d'origine.

L'IIE-SRF prend-elle en compte la durée d'absence du candidat de son pays d'origine?

Compte tenu des ressources limitées pour l'octroi de bourses de recherche, la priorité est donnée aux candidats déplacés ou en exil depuis moins de deux ans.

Examen des dossiers et sélection

Quel est le processus d'examen du dossier du chercheur?

Pendant la durée du processus, l'IIE-SRF procède à un examen détaillée du dossier de candidature et contacte les références et autres sources tels que les experts afin d'obtenir des informations sur le pays d'origine ou sur les allégations de menace. Tous les candidats pressentis pour la bourse de recherche font l'objet d'une vérification dans une base de données contenant les noms d'individus, de groupes et d'entités figurant sur des listes de sanctions globales, de blanchiment de fonds et d'organisations chargées de l'application de la loi.

Quel est le processus de sélection?

Après le processus d'examen, les candidats retenus sont présentés pour sélection finale par le comité de sélection de l'IIE-SRF qui prend les décisions finales concernant l'octroi de bourses de recherche. Le comité se réunit au moins quatre fois par an et peut également tenir une réunion d'urgence au besoin.

Octroi de la bourse et émission du contrat de chercheur-invité

En quoi consiste la bourse de l'IIE-SRF?

La bourse de l'IIE-SRF fournit une aide financière, une assistance à l'avancement professionnel et des ressources pour faciliter aux chercheurs (souvent ainsi qu'à leur famille) la transition dans l'environnement de leur institution d'accueil. L'IIE-SRF travaille avec un groupe de chercheurs afin d'identifier des institutions d'accueil adéquates dans des régions ne posant aucun danger, en insistant, dans la mesure du possible, qu'ils retournent dans leur région d'origine à cours ou long terme. Après avoir sélectionné une institution d'accueil adéquate, l'IIE-SRF aide le chercheur à s'installer dans le pays d'accueil en l'aidant à obtenir les visas nécessaires et à organiser le voyage et en lui portant assistance à l'arrivée. Il peut également bénéficier des services d'assistance supplémentaires suivants, en coordination avec le campus d'accueil et/ou les agences bénévoles: des fonds d'urgence, une assurance médicale, des cours d'anglais gratuits, l'assistance médicale gratuite, le financement pour la participation à des conférences, l'encadrement académique, des kits de bienvenue et guides d'information. Dans la mesure du possible, l'IIE-SRF travaille également avec des universitaires afin de les aider à poursuivre leurs objectifs académiques après leur séjour.

Quel est le montant de la bourse de recherche de l'IIE-SRF?

Des montants allant jusqu'à 25.000 dollars américains sont octroyés ainsi qu'une assurance maladie. Le montant final de la bourse dépend de plusieurs facteurs dont le site géographique de l'institution d'accueil, le coût de la vie et le montant des contributions supplémentaires provenant de l'institution d'accueil et d'autres sources.

La bourse de l'IIE-SEF comprend un don de 25.000 dollars maximum destiné à financer un contrat de chercheur-invité pour une durée maximale d'une année (renouvelable pour une seconde année). L'institution d'accueil fournit typiquement une aide financière égale ou supérieure à la bourse de l'IIE-SRF. Cette aide financière peut être constituée d'une bourse ou d'un autre financement direct en faveur du chercheur-invité tel que l'hébergement, le billet d'avion et les repas. Les contributions en nature, à savoir bureau, ordinateurs, cours de langue ou autres frais de formation, sont encouragées comme bourse complète de recherche.

Qui peut accueillir un chercheur-invité?

Une institution d'enseignement supérieur accréditée telle qu'une université, un collège, un centre de recherche, un *think tank* ou un musée pouvant collaborer avec l'IIE-SRF afin de financer les travaux académiques d'un chercheur-invité.

Comment les institutions d'accueil partenaires sont-elles identifiées?

Les institutions d'accueil partenaires peuvent être identifiées par un chercheur de l'IIE-SRF avant ou après approbation de la bourse de recherche ou par les institutions elles-mêmes lorsqu'elles nominent un chercheur ou communiquent leur intérêt à devenir partenaire de l'IIE-SRF. Il n'y a pas de restrictions géographiques s'agissant du lieu où le chercheur-invité envisage de poursuivre son programme tant qu'il peut reprendre ses travaux sans risque. L'institution d'accueil est identifiée

sur la base de ses préférences ou celles du chercheur-invité, de la langue d'enseignement, de la spécialité et de la région géographique. Le site de l'institution d'accueil partenaire a un impact sur la possibilité pour le chercheur-invité de (i) faire une contribution académique significative, (ii) retourner dans son pays ou région d'origine, et de (iii) poursuivre ces travaux de chercheur productif à la fin du programme, soit en restant dans l'institution ou en obtenant un autre poste académique.

Quelles sont les responsabilités de l'institution d'accueil partenaire?

- Etablir le contrat de chercheur-invité et identifier un département d'accueil, des personnes contacts/encadreurs, fixer les dates de début et fin de programme, prendre les dispositions concernant le salaire et les avantages sociaux, fournir les informations concernant l'hébergement et le transport et fournir d'autres services ;
- Faciliter ou prendre les dispositions concernant le visa, au besoin;
- Réceptionner la bourse de recherche de l'IIE-SRF et fournir des fonds de contrepartie pour le contrat de chercheur-invité ;
- Décaisser pendant la durée du programme sa portion du montant de la bourse et celle de l'IIE-SRF dans sa totalité, en exonérant le chercheur de tous les frais administratifs et généraux;
- Fournir à l'IIE-SRF et au chercheur un calendrier des versements;
- Et assumer toutes les responsabilités liées à tous les impôts applicables à la bourse;

Qu'est-ce qui est considéré comme fonds de contrepartie accordé par l'institution d'accueil?

La bourse de l'IIE-SRF d'un montant maximal de 25.000 dollars américains est typiquement complétée par des fonds de contrepartie égaux ou supérieurs à son montant. Cette aide financière peut être constituée d'une bourse ou d'un autre financement direct en faveur du chercheur-invité tel que l'hébergement, le billet d'avion et les repas. Les contributions en nature, à savoir bureau, ordinateurs, cours de langue ou autres frais de formation, sont encouragées comme bourse complète de recherche. Veuillez noter que des fonds de contrepartie ne sont pas obligatoires pour des placements dans la région Moyen-Orient – Afrique du Nord bien que l'IIE-SRF s'attend à une petite aide financière ou contribution en nature de la part de l'institution d'accueil.

Quelle est la durée du programme de bourse de recherche?

La durée du programme de l'IIE-SRF est typiquement de 9 à 12 mois. Cette durée dépend des besoins de l'institution d'accueil et du chercheur. Les chercheurs peuvent postuler pour un renouvellement de l'aide financière pour une durée supplémentaire d'un an.

Comment la bourse est elle versée?

Le montant de la bourse est généralement envoyé à l'institution d'accueil pour versement au chercheur dans le cadre d'un salaire régulier ou d'une bourse. Dans des cas rares, lorsqu'il est impossible pour une institution d'accueil de verser les fonds, l'IIE-SRF peut travailler avec cette dernière et le chercheur afin de trouver une méthode alternative de décaissement des fonds.

Quel est le calendrier typique de versement de la bourse?

L'IIE-SRF suggère que l'institution d'accueil partenaire verse les fonds au chercheur de la manière la plus favorable aux deux parties, en effectuant des décaissements à parts égales pendant la durée du programme. Si cela est possible, le fait de verser une plus grande part du montant pendant le premier décaissement peut faciliter la prise en charge des coûts d'installation qui souvent comprennent le paiement d'une avance pour le loyer, l'achat de meubles et d'autres coûts.

Quelles sont les institutions qui ont accueilli des chercheurs-invités de l'IIE-SRF?

Pour une liste des institutions partenaires de l'IIE-SRF, visiter la page [institutions d'accueil partenaires](#) page.

Au niveau de l'institution d'accueil:

Qu'attend-on du chercheur-invité au niveau de l'institution d'accueil?

Les activités académiques du chercheur-invité pendant la durée du programme dépend de ses besoins et de ceux de l'institution d'accueil partenaire. Beaucoup de chercheurs-invités de l'IIE-SRF donnent des cours, font de la recherche, participent à des conférences et séminaires ou alors contribuent au campus et aux communautés voisines.

Qui prend en charge les frais de voyage et le billet du chercheur-invité lorsqu'il doit se rendre à l'institution d'accueil?

Les frais de voyage au campus d'accueil sont payés par la bourse de recherche du chercheur ou par ses propres fonds. Il/elle peut prendre les dispositions nécessaires pour son voyage ou contacter l'agent de voyage de l'IIE.

Qui prend en charge les frais de SEVIS qui sont une condition de la demande de visa J-1? (applicable seulement aux institutions américaines, les frais de visa d'autres pays devraient être traités de la même manière.)

Dans la plupart des cas, l'institution d'accueil prend en charge ces frais. Si cela n'est pas possible, le montant est prélevé dans la bourse de recherche de l'IIE-SRF.

Un chercheur-invité peut-il voyager avec sa famille?

Les circonstances individuelles de chaque chercheur-invité déterminent si sa famille peut l'accompagner pendant la durée du programme.

Le chercheur-invité voyage-t-il pendant la durée du contrat?

Beaucoup de chercheurs-invités cherchent des opportunités de voyager pour participer à des conférences académiques ou visiter des amis ou collègues. Lorsqu'ils en ont eu la possibilité, des

départements académiques ou groupes universitaires ont financé généreusement des frais de participation à des conférences comme aide financière supplémentaire.